

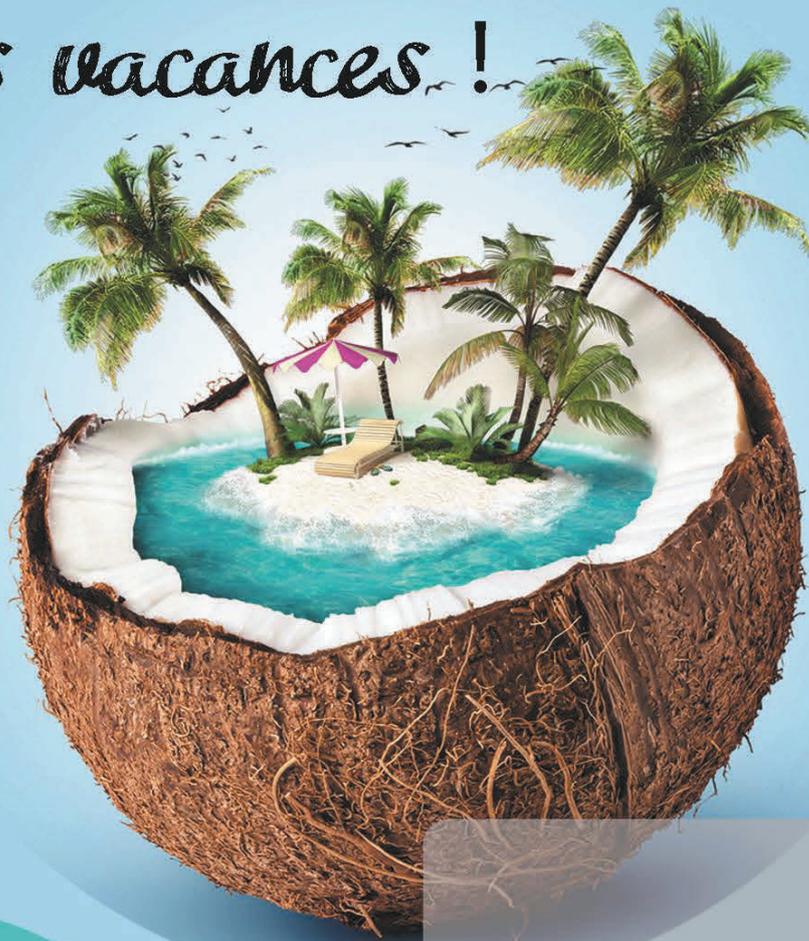


Association de la laïcité
Morlanwelz

BELGIQUE-BELGIE
P.P.
7140 MORLANWELZ
6/69683
P.912287

LE COURRIER LAÏQUE
N°116 juin 2013

Bonnes vacances!



29 juillet : repas-surprise
des "**Lundis du Préau**" et
ambiance vacances

Place Albert 1er, 16a - 7140 Morlanwelz - 064/44.23.26



« Barberpeis » et « Souper-spectacle » : succès assuré !



Les « Barberpeis » ont séduit l'ensemble des participants à l'occasion du repas - spectacle que nous avons organisé le 26 avril dernier.

Chacun a pu apprécier le professionnalisme de ce groupe de chanteurs bruxellois : qualité vocale, mise en scène, convivialité ; rien ne manquait pour faire de cette soirée un moment de détente et de plaisir.



Le répertoire musical varié agrémenté de sketches pleins d'humour a soulevé rires et enthousiasme du public.

« De notre première présence dans la région du Centre, nous garderons de cette soirée, le souvenir d'un public chaleureux et participatif » nous déclarait « Barbertof », le

créateur de ce groupe.

Le souper bruxellois, préparé et servi grâce au dévouement de nos membres, fut également très apprécié. Cette soirée fut, une fois de plus, l'occasion de mettre en avant nos objectifs : présenter à nos membres et sympathisants des activités variées allant de conférences, ciné-club sur les thèmes de société, aux activités artistiques, expositions, repas philanthropiques ou autres, cérémonies laïques... Bref, faire de la Maison de la Laïcité de Morlanwelz un lieu de rencontres et d'échanges où, dans un esprit de tolérance et d'ouverture, les mots « vivre ensemble » sont porteurs de sens.



Yvan Nicaise

Dans ce numéro

| | |
|--|------|
| « Barberpeis » et « Souper-spectacle » : succès assuré ! | p.2 |
| Les congés payés... depuis 87 ans ! | p.4 |
| La neutralité n'est pas neutre ! | p.7 |
| Jeudis 6 juin « Le Havre » au Cinéma des résistances | p.8 |
| Xénophobie et raciste : réaction et vigilance chaque jour | p.10 |
| Lundis 3, 10 et 24 juin : cours d'italien | p.12 |
| Le choix de Christian de Duve : partir dans la sérénité ! | p.13 |
| Lundis 3 et 24 juin : atelier d'aquarelles | p.14 |
| Jeudis 6 et 20 juin : atelier d'art floral | p.14 |
| Mariage entre catholiques : humour... mais chercher le parallélisme... | p.15 |
| Laïcité et gastronomie | p.17 |
| Lundi 17 juin à 12h30 : couscous 14h15 : Revue des Walloneus du sablon » | p.18 |
| Echos de la conférence de Luis Aquino du 31 mai | p.19 |
| Canal CAL, la web TV du Centre d' Action Laïque | p.22 |
| Un logement décent : plus qu'un droit, un devoir. | p.21 |
| Lundis 29 juillet : repas - surprise des « Lundis du préau » et animation vacances | p.24 |

Contact bureau : Paola Esposito - 064/ 44 23 26

Adresse mail : laicite.mlz@skynet.be

Contact Président Yvan Nicaise : 0478/ 39 27 96

Adresse mail : yvnicaise41@gmail.com

Site internet : www.morlanwelzlaicite.be

Cotisation 2013

La cotisation annuelle est fixée à **10 €** par membre.

Elle comprend le mensuel « Le Courrier Laïque »

Compte de la Maison de la Laïcité ASBL – Morlanwelz

IBAN n° BE76 0682 1971 1895



Les congés payés... ... depuis 87 ans !

Difficile d'imaginer, pour la génération actuelle de la Belgique qu'avant 1936, les congés payés n'existaient pas, donc que le travail, sauf un jour par semaine, était continu.

Il s'agit d'un droit social qui passe souvent inaperçu, mais qui a engendré une modification fondamentale, tant dans le domaine social que sur le plan culturel. Le temps des congés payés ne signifie pas spécialement voyage : une enquête de 2006 révèle que 4 belges sur 10 ne partent pas, même si certains partent plusieurs fois par an.

Pour les autres, juillet et août est l'occasion d'excursions, de barbecue entre amis ou en famille, voire de travaux d'aménagements plus conséquents ne pouvant se dérouler durant les périodes de travail.

Petit retour dans le temps et sous d'autres cieux.

C'est en Angleterre, berceau de l'industrialisation, du Taylorisme (augmentation de la mécanisation pour que le travail se traduise par une production maximale) que les premières mesures furent prises en vue d'en adoucir les conséquences sociales néfastes.

L'instauration des congés payés en est un exemple ; ce n'est pas étonnant, car les Britanniques sont les détenteurs de la tradition la plus importante en ce qui concerne la législation relative aux vacances.

En 1552 déjà, le Roi EDOUARD VI promulgua une loi ayant trait aux jours de congés légaux et aux jours fériés pour la population active du Royaume d'Angleterre.

En 1647, après une pétition émanant des apprentis des ateliers de Londres, le Parlement décréta une ordonnance précisant que le deuxième mardi de chaque mois était un jour de repos.

En Allemagne, les prémices de législation apparurent également dans des conventions collectives dès le début du XXème siècle.

En Belgique, ce ne sont pas tellement des conventions sectorielles, mais plutôt des accords d'entreprises qui introduisent le principe des congés payés.

Au début des années 1920, «Les Cimenteries et Briqueteries» (5.000 travailleurs) furent un des premiers employeurs qui accordèrent trois à six jours de congés à leurs ouvriers et «l'Union Allumetière» suivit l'exemple avec l'octroi à ses 3.000 travailleurs d'un congé annuel de trois jours.

Nous pouvons « rendre hommage » à un grand homme politique français, Léon Blum et au front populaire qui, ayant gagné les élections, fit voter en France, le 20 juin 1936 la loi qui créa les congés payés.



La classe ouvrière belge, sur fond de grève « sauvage » déclenchées par les dockers anversois et les métallos et mineurs liégeois - 600.000 travailleurs en grève - appuyées rapidement par les syndicats socialistes et chrétiens poussa le gouvernement à voter le 8 juillet 1936 la loi instaurant la première semaine de congés payés.

Initialement, la durée des vacances était fixée à au moins 6 jours ouvrables après une année de service permanent auprès “d'un même employeur”.

Ce n'est qu'en en 1937 que des milliers d'ouvriers purent pour la première fois bénéficier de cette nouvelle liberté.

Précisons que la notion de congés payés annuels ne fait véritablement force de loi que depuis 1951.

La troisième semaine des congés payés sera votée en 1963, la quatrième en 1975. Entre 1947 et 1970, « le pécule de vacances » est doublé.

Ces congés sont actuellement de 20 jours pour la semaine de 5 jours de travail et de 24 pour la semaine des 6 jours.

Ajoutons que les chômeurs en bénéficient également, selon des modalités définies par le législateur.

On critique souvent l'Union européenne, mais aujourd'hui, on a de quoi s'en réjouir. Car, depuis 2012, on a tous droit à 4 semaines de congés payés. C'est surtout une bonne nouvelle pour ceux qui travaillent à mi temps ou ont pris un crédit temps.

La directive européenne sur les congés stipule que chaque travailleur a droit par an à 4 semaines minimum de congés payés. Notre gouvernement a donc dû récemment adapter sa législation dans ce sens : les travailleurs qui n'ont pas un droit complet aux congés bénéficient désormais de vacances supplémentaires.

Les congés payés, des législations est bien différentes dans le monde

D'après une étude du cabinet Mercer (cabinet français expert consultant en ressources humaines – 1992) basée sur un salarié travaillant 5 jours par semaine, 62 pays ont été classés en fonction du nombre de congés payés prévus, au minimum, par la loi ; les samedi et dimanche ne rentrent pas en compte.

Citons quelques situations.

Au Royaume-Uni, les congés des salariés britanniques peuvent varier de 36 jours à 28 jours car l'employeur peut déduire les jours fériés.

En Autriche, Danemark, Finlande et Suède, 25 jours sont accordés.

Certains pays sont loin d'avoir nos acquis en la matière.

Aux Etats-Unis, la loi fédérale n'impose rien. Dans la pratique, les entreprises accordent en général 15 jours de congés après 5 à 10 années de service. Les employés syndiqués ont souvent du temps de vacances prévu dans des accords collectifs.

En Thaïlande, le nombre de jours de congés légaux est de 6, aux Philippines de 5, en Chine de 5 si le travailleur a presté moins de 10 ans, 10 jours entre 10 et 20 ans et 15 jours pour plus de 20 ans.

Et les jours fériés ?

Il faut néanmoins relativiser la manière de déterminer les nombres de jours de véritables congés en fonction du nombre de jours fériés légaux qui s'ajoutent souvent à nos congés.

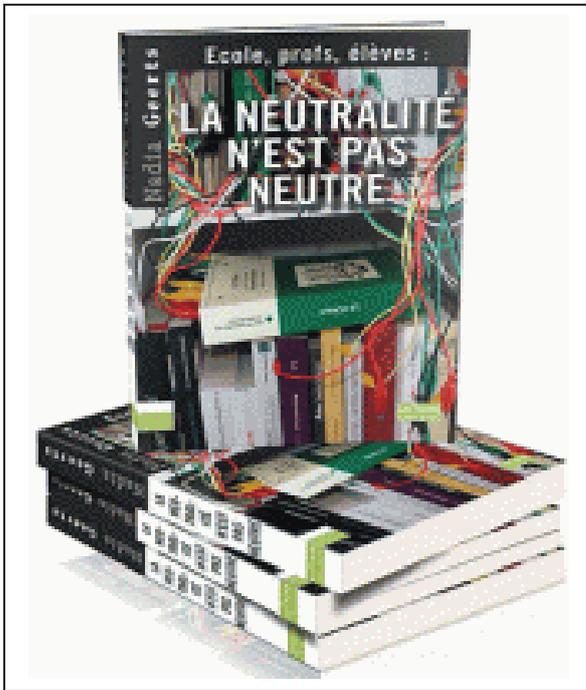
Exemple : Danemark : 9, Belgique, Etats-Unis et Finlande : 10, Chine et Suède : 11, Autriche : 13, Philippines : 15, Thaïlande : 16.

Nous pouvons aussi constater qu'au sein de l'Union européenne, le nombre de congés payés et de jours fériés varie considérablement selon les pays.

Si l'Autriche totalise 38 jours de congés, la Belgique en compte 30, occupant ainsi la 21ème place sur 25, la dernière étant occupée par les Pays-Bas avec 28 jours.

**MAIS SANS FAIRE LES COMPTES,
A NOUVEAU, BONNES VACANCES !**

Yvan Nicaise



La neutralité n'est pas neutre ! Un livre de Nadia GEERTS

La Belgique n'est pas un pays laïc. C'est la neutralité qui est prônée à l'école. Comment être un enseignant "neutre" ? Entre les préceptes d'un Jules Ferry, qui enjoint de ne blesser personne, et ceux qui considèrent qu'éviter tout sujet qui fâche risque de rendre l'école inintéressante, quelle attitude peuvent adopter les enseignants ? Fêtes religieuses, contestation de contenus scientifiques ou autres, refus de

participation à des activités scolaires, prescrits alimentaires, racisme, sexisme, prosélytisme, repli communautaire ou assignation identitaire :

autant de thèmes auxquels l'enseignant se trouve confronté tôt ou tard, que ce soit en préscolaire, en primaire ou en secondaire.

Autant de problématiques qui nécessitent une réaction, mais laquelle ? Comment agir et réagir de manière neutre face à des élèves et des parents qui ne le sont pas et n'ont pas à l'être ? Quelle attitude adopter, en particulier, devant l'intrusion du culturel et du religieux dans la sphère scolaire ? Comment éviter le double piège du relativisme absolu de celui qui refuse de rien imposer et de l'impérialisme de celui qui tient son seul point de vue pour valable ?

- **Editeur : *Bord de l'eau (Le)***
- **Collection : *La Muette***

Biographie de Nadia Geerts

Nadia Geerts est maître-assistante en philosophie dans la catégorie pédagogique de la Haute école de Bruxelles. Elle assure à ce titre la formation à la neutralité imposée depuis 2003 à tous les futurs enseignants. Les situations auxquelles sont confrontés les étudiants lors de leurs stages forment le point de départ de ce livre, enrichi par la suite de témoignages d'enseignants, et ce dans une volonté d'ancrer la réflexion sur des problématiques concrètes.



Le Cinéma des Résistances

2012-2013
 Saison 11



Jeudi 6 juin 2013 à 20 heures

P.A.F : 4 €
 (abonnement 5 séances : 16 €)
 une boisson est offerte après le débat

info : 0497/ 46.34.93

**Voiturage gratuit pour
 les habitants de Morlanwelz : 064/ 44.23.26**
 (2 jrs avant la soirée)
**La salle est accessible
 aux personnes à mobilité réduite**

Avec la collaboration de Hainaut
 Culture Tourisme de la Province de
 Hainaut

Exempt de timbre - manifestation
 culturelle
 Editeur responsable : Y.Nicaise,
 Place Albert 1er, 16a 7140 Mor-
 lanwelz

le cinéma des résistances

Jeudi 6 juin 2013 à 20 heures



LE HAVRE
un film de Aki Kaurismäki
(Finlande, Allemagne, France, 2011)

Prix Louis Delluc 2011

Poésie et humanisme au rendez-vous pour cette fable cinématographique.

Le Havre (France). Un cireur de chaussures professionnel se prend d'affection pour un jeune immigré clandestin que la police recherche. Il souhaite l'envoyer à Londres, mais a déjà du mal à s'occuper de lui-même, sa femme étant à l'hôpital pour une longue maladie.

Chez le vieil homme et l'adolescent, la même innocence, la même spontanéité, mais aussi le même respect de l'être humain, sans jamais de violence physique ni verbale. Pas une parole plus haute qu'une autre, pas une agression, pas de haine. Un grand bol de tolérance, de respect et d'humilité qui pourrait paraître naïf au premier abord, mais qui fait au final un bien fou. Sur un sujet d'actualité brûlant et controversé, la chasse aux immigrés, Kaurismäki tresse donc une histoire de conte de fées, quasiment sans méchant, avec ses bons génies et ses personnages improbables. Néanmoins, il met en lumière la gravité d'un monde qui ne tourne pas tout-à-fait rond.

Avec une superbe photographie, un sens de l'absurde et du décalage, *Le Havre* nous plonge dans le monde désuet et charmant de Kaurismäki.

P.A.F. : 4 € (abonnement 5 séances : 16 €)

Une boisson est offerte après le débat

Une organisation de la Maison de la Laïcité de Morlanwelz
Avec la collaboration de la Direction Générale des Affaires Culturelles du Hainaut - Secteur des Animations et de la Formation.

La salle est accessible aux personnes à mobilité réduite.

VOITURAGE gratuit pour les habitants de Morlanwelz : inscription deux jours avant la projection au 064/44.23.26.

Informations : Mimie Lemoine 0497/46.34.93 - 064/44.59.40

Xénophobie et raciste : réaction et vigilance de chaque jour

Luc Trullemans, le Monsieur Météo de RTL-TVi, a provoqué une véritable tempête médiatico-politique en Belgique pour avoir publié, en avril dernier, sur sa page Facebook, un texte jugé xénophobe et raciste.

Le météorologiste prétend avoir agi sur le coup de l'émotion en raison d'une agression de la route.

Il a rapidement retiré le message incriminé et a présenté ses excuses.

Nous laisserons la justice se positionner sur les prolongements judiciaires par rapport aux décisions de son employeur et des éléments avancés par son avocat pour sa défense.

Nul doute que ce que l'on peut déjà appelé « l'affaire Trullemans » laissera des traces.

D'un article du Vif- l'Express du 23 mai, nous extrayons cette phrase : « *Elle (l'affaire Trullemans) est révélatrice d'un malaise qui touche une partie suffisamment importante de la population pour qu'on se penche avec diligence sur le corps malade. Lorsqu'une société se déchire autour du « intégrez-vous ou dégagez ! » lancé en pâture sur un réseau social par une vedette de la télé à l'encontre des musulmans, il y a urgence* ».

Ne nous voilons pas la face et ne nions pas que des problèmes d'intégration, au sens noble du terme, existent mais aussi que la situation économique actuelle ne font que renforcer « ces problèmes ».

Mais en temps que laïque et démocrate, nous sommes surtout interpellés par les réactions, face aux propos de Luc Trullemans, qui confortent, voire amplifient les propos xénophobes et racistes.

Il faut malheureusement constater que, chaque fois que de telles situations se présentent, des textes, pamphlets ou dessins racistes circulent sur les réseaux sociaux, arrivent dans nos boîtes mail, rédigés parfois par des personnes chargées, notamment de l'éducation de nos enfants, de gérer nos institutions publiques ou de veiller à l'ordre public.

N'en traduisez pas qu'il s'agit, en dénonçant des déclarations de quelques personnes, de mettre en cause certaines professions, mais il faut être conscient que c'est principalement ces trois domaines professionnels qui jouent un rôle prédominant, essentiel pour que nous continuions à vivre dans un état démocratique, respectueux des différences et garant des libertés.

Lorsqu'une ou un enseignant véhicule des propos racistes, nous nous devons de réagir.

C'est ce que l'un de nos membres actif, Pierre Hayt, a fait en répondant à un texte qu'il a reçu par mail.

Seule nous intéresse sa réaction car nous pouvons imaginer aisément ce qui l'a amené à répondre à un « vieux camarade ».

Nous la publions : elle peut s'adresser à toute personne qui colporte des propos que notre conception de société ne peut accepter.

Yvan Nicaise

Salut, mon vieux camarade,

Comment peux-tu accorder crédit à de tels propos aux relents racistes et xénophobes ?

S'il est vrai qu'un problème se pose avec CERTAINS EXTREMISMES DE TOUT BORD, je ne vois pas pourquoi nous devrions faire la même chose.

Je n'ai pas lu ce qu'a pu dire Luc Trullemans et je ne le trouve pas dans ton mail.

Quant à ce qui suit... Quelle grossièreté ! Quelle agressivité ! Même si on peut comprendre certaines réactions justifiées

Je ne peux croire qu'une enseignante Belge soit capable de pondre un tel texte. Faudra me dire de quelle école normale elle sort.

En tous cas ce n'est pas de cette façon qu'on réglera le problème.

Personnellement je n'ai jamais été me dorer au soleil du Maroc, de Tunisie, de Turquie, du Liban, ni même de Libye ou de Syrie, et je ne m'en porte pas plus mal... Je ne les ai jamais envahis ni écrasés avec mes sous et mon mépris triomphant d' OCCIDENTAL exploitant leurs richesses naturelles sans bénéfice pour les « INDIGENES PRIMITIFS » qui peuplaient ces REGIONS SOUS-DEVELOPPEES .

Heureusement que, suite à diverses circonstances (notamment le service militaire), et malgré un diplôme d'ingénieur-technicien agricole COLONIAL-devenu depuis des régions tropicales et subtropicales, obtenu à Ath en 1958, je n'ai pu gagner le Kivu en décembre 1959 pour y faire de la pisciculture après des stages chez Mathieu (IGx) et à la station de l'Etat à Linkebeek (on pouvait encore en ce temps-là y causer français.... on n'était pas encore colonisé par les Flamands). Je ne serais sans doute plus là pour exprimer mon « étonnement » par rapport à certaines manifestations outrancières de peur et d'intolérance.

Vu ma sympathie à l'époque pour un certain Patrice LUMUMBA, j'aurais peut-être disparu avec l'aide de l'Union Minière du Katanga, des Américains et du... Roi Baudouin..? Qui sait ?

Au fait, les Noirs en Afrique, ils étaient tous catholiques ou protestants à l'origine ?? !!!! « Mea Culpa » !

Mais là, je suis dans la Science Fiction... Non peut-être !!

C'est le point de vue d'un AUTRE BELGE, de naissance celui-là...qui, non croyant cependant, verrait volontiers, dans une cour d'ECOLE COMMUNALE, jouer tous ensemble, des enfants, filles et garçons, les uns ou les autres portant ou

non autour du cou une croix, une étoile de David, la main de Fatima ou une médaille laïque avec les deux têtes d'enfant de Serge Creuz,...
cheveux au vent... ?

Ce serait peut-être plus sain et plus simple que vouloir tout interdire.... Pourquoi ne pas poursuivre alors les supporters du Standard, d'Anderlecht... de Fougny-les Berdouilles quand ils manifestent leur soutien à leur club respectif...Un peu de tolérance quand même....Non ?

La seule chose à laquelle je m'opposerais pour des raisons de sécurité publique, c'est le port du Niqab et de la Burqa ,....voire pour certains, de lunettes de soleil ou de casques de moto !.... Celui qui ne veut pas montrer son visage ou son regard a souvent quelque chose à cacher.

Pour le reste, chacun pense ou croit ce qu'il veut, du moment qu'il n'ennuie pas ses voisins et ne les oblige pas à faire comme lui !

Salut camarade, une fois de plus, nous ne sommes pas d'accord... Mais remarque que ce n'est jamais moi qui commence.

Bonne nuit... En de wind van achter...

Pierre Hayt

Lundis 3, 10 et 24 juin : Cours d'italien



Le cours d'italien à l'intention d'un public adolescent et adulte continue à être dispensé dans notre maison.

Il s'agit d'un partenariat entre la Maison de la Laïcité et l'association « Vincenzo Bellini » de Morlanwelz.

Ces séances sont animées par Madame Sophie MATHIEU, Professeur à l'athénée provincial de Morlanwelz. Elles se

déroulent de 17h00 à 18h30 ou de 18h30 à 20h00 selon le groupe.

Remise du cours en septembre.

La Commune de Morlanwelz, la Province de Hainaut, la Région Wallonne, Picardie Laïque, la Communauté Française, soit de manière générale, soit ponctuellement, soit financièrement, soit en aide-services, nous soutiennent pour réaliser nos activités et gérer nos locaux.

Les activités que nous organisons sont ouvertes à tous.

Nous vous accueillons dans une ambiance conviviale.

La Maison de la Laïcité est accessible aux personnes à mobilité réduite.



Le choix de Christian de Duve : partir dans la sérénité

Le choix de Christian de Duve est un geste devant lequel l'esprit ne peut que s'incliner, venant de l'éminent scientifique, doublé d'un grand humaniste.

C'est entouré des siens que le Professeur Christian de Duve, Prix Nobel de médecine en 1974, s'est éteint ce 4 mai 2013, à 95 ans, ayant fait le choix de l'**euthanasie** pour quitter sereinement ce monde

Né en 1917 en Angleterre, Christian de Duve avait obtenu son diplôme de médecine à l'UCL en 1941 et celui de chimie en 1946. Commençaient alors une double carrière de chercheur et d'enseignant, qui ouvrira des voies nouvelles en génétique comme en biochimie et fera grandement progresser la cancérologie. Le point culminant en sera le Prix Nobel de physiologie reçu en 1974, année de la création de l'Institut de pathologies moléculaire et cellulaire, qui porte aujourd'hui son nom.

« *La mort ne m'effraie pas* », disait-il récemment, se sentant selon ses propres termes « *au bout du rouleau* ». Dans « *mes dernières vies* », l'homme n'a pas reculé non plus devant les grands questionnements existentiels. Nous retiendrons sa légitime inquiétude pour l'avenir de l'espèce humaine, et cette belle réponse d'un esprit décidément libre à une autre grande question : « *l'existence de Dieu ne se démontre pas, et son inexistence non plus* ».

13 propositions de modification de la loi réglementant l'euthanasie sont actuellement examinées au Sénat. 10 ans après son vote, il était plus que temps de faire le bilan d'une loi qui a fait énormément parler d'elle tout en restant pourtant largement méconnue.

Source : Communiqué du CAL

Lundis 3 et 24 juin : atelier d'aquarelles



Voilà que se termine la saison 2012-2013 de l'atelier d'aquarelles.

Ce fut une année très riche en créations et la deuxième exposition des aquarelles réalisée par les participants fut l'occasion de nous faire partager leur passion pour la peinture.

Signalons que de nouveaux participants ont rejoint ce groupe, ce

qui laisse prévoir de nouvelles réalisations.

En septembre, cette activité continuera à se dérouler le lundi, de 14 à 16h30.

La participation est de 6 € par séance, papier et café compris.

Le 24 juin, l'apéro de vacances sera offert aux participants

Anne-Marie André

Jeudis 6 et 20 juin : atelier d'art floral



Même s'il tarde à venir, voici l'été et les deux dernières séances avant les vacances.

Ce sera l'occasion de réaliser des montages floraux qui égayeront notre intérieur, même si les floraisons de nos jardins et balcons sont source de plaisirs visuels différents.

La participation aux frais est toujours de 12 € et comprend les fleurs, le matériel de décoration et le petit café.

Afin de permettre l'achat préalable des fleurs, nous vous demandons de vous inscrire à la Maison de la Laïcité : 064/44.23.26 au moins deux jours avant l'activité.

Le 20 juin, l'apéro de vacances sera offert aux participants.

Marie-Christine Cuchet

Mariage entre catholiques : humour... mais chercher le parallélisme...

Je suis complètement favorable au mariage entre catholiques. Vouloir l'empêcher serait une erreur et une injustice. Le catholicisme n'est pas une maladie.

Bien qu'ils puissent sembler étranges et déplaire à beaucoup, les catholiques sont des êtres normaux et doivent jouir des mêmes droits que la majorité, de la même façon, par exemple, que les informaticiens et les homosexuels.

Nous sommes conscients que beaucoup de traits et d'aspects du comportement des catholiques, comme leur tendance à diaboliser le sexe, peuvent nous sembler bizarres.

Nous savons qu'il pourrait même émerger des questions de santé publique, liées à leur refus dangereux et délibéré de l'usage des préservatifs. Nous savons aussi que beaucoup de leurs coutumes, comme l'exhibition publique d'images de torturés, peuvent déranger beaucoup d'entre nous. Cependant tout cela correspond davantage à une image médiatique qu'à la réalité, et cela n'est pas une bonne raison pour leur interdire le droit au mariage.



Certains pourraient arguer qu'un mariage entre catholiques n'est pas un vrai mariage, car il s'agit pour eux d'un rite et d'un précepte religieux engagé devant leur dieu, plutôt que d'un contrat entre deux personnes. En outre, étant donné que les enfants nés hors mariage sont lourdement condamnés par l'Église catholique, l'on pourrait penser qu'en permettant aux catholiques de se marier on augmenterait le nombre de mariages « précipités » ou voués à la simple recherche du sexe (prohibé par leur religion en dehors du mariage). De la

même façon, on dit que cela favoriserait les situations de violence familiale et les familles à problème. Mais il faut rappeler ici que cela ne concerne pas seulement les familles catholiques et que, étant incapables de nous mettre dans la tête des autres, nous ne pouvons pas préjuger de leurs motivations.

Dire qu'il ne faudrait pas appeler cela mariage mais d'une autre façon, cela ne revient qu'à détourner le problème – et de manière mesquine – vers des questions

lexicales totalement hors de propos. Même catholique, un mariage reste un mariage et une famille une famille ! Et en parlant de famille, passons à l'autre thème brûlant, dont nous espérons qu'il ne sera pas trop choquant : nous sommes également favorables à l'adoption pour les couples catholiques. D'aucuns crieront au scandale. Il est probable que l'on nous réponde avec une affirmation du type : « Des catholiques qui adoptent des enfants ?!? Mais les enfants pourraient devenir eux aussi catholiques ! »



Face à ces critiques, nous répondons qu'il est vrai que les enfants de catholiques ont de fortes probabilités de devenir à leur tour catholiques (à la différence des enfants d'homosexuels et d'informaticiens), mais nous avons déjà dit que les catholiques sont des gens comme les autres. Malgré les opinions de certains et quelques indices en ce sens, il n'existe pourtant pas de preuves que les parents catholiques soient moins préparés que les autres à éduquer des enfants, ni que le climat religieusement orienté d'un foyer catholique ait une influence néfaste sur l'enfant. Enfin les tribunaux pour mineurs s'expriment sur chaque cas particulier, et c'est précisément leur rôle que de déterminer l'aptitude des potentiels parents adoptifs. En définitive, malgré l'opposition d'une partie, je crois qu'il faudrait permettre aux catholiques de se marier et d'adopter des enfants. Exactement comme les informaticiens et les homosexuels.

Texte d'Alain GAUDIN,

Animateur de conscience, étudiant en faculté de Droit (Cahors France)

« La recherche du bonheur est la recherche de nous-mêmes. Le bonheur est différent pour chacun de nous ; il est différent comme les vocations : identique et uniforme, il serait sa propre négation. »

Jean Prieur

Extrait du livre : Les Maîtres de la pensée positive



Laïcité et gastronomie

Rôti de dinde à l'orange et aux chicons

Ingrédients

1 kg de rôti de dinde, 12 chicons, 4 oranges, 4 cuillères à soupe de beurre, 200 ml de fond de volaille, 1 cuillère à soupe de miel, 1 cuillère à soupe de maïzena instant, thym, noix de muscade, sel, poivre.

Préparation

Faire fondre le beurre dans une poêle et faire revenir les chicons ; saler, poivrer et épicer de noix de muscade. Laisser cuire les chicons à couvert et à feu doux durant 15 à 20 minutes. Les transvaser dans un plat à four.

Faire fondre un peu de beurre dans une poêle et dorer le rôti de tous les côtés.

Le mettre dans un plat allant au four et l'assaisonner de sel, de poivre et de thym.

Presser les deux oranges et couper les deux autres en fin quartiers.

Préchauffer le four à 200°, glisser le rôti dans le four pendant 45 minutes ; l'arroser de temps en temps.

Après 30 minutes de cuisson, verser le fond de volaille dans le plat et ajouter les quartiers d'orange pour suivre la cuisson.

Retirer la viande et les quartiers d'orange du plat et réserver au chaud.

Détacher les sucs de cuisson et mouiller avec le jus d'orange.

Tamiser la sauce et incorporer la moutarde et le miel. Faire cuire durant quelques instants et épaissir avec le liant instantané, rectifier l'assaisonnement.

Réchauffer les chicons, couper le rôti en tranches et servir avec une purée de pommes de terre, des croquettes, des röstis.

Pour une sauce plus onctueuse, fouetter 3 cuillères à soupe de beurre froid juste avant de servir.

Marie-Christine Cuchet

17 juin à 12 h30 : «Les lundis du préau » Couscous et théâtre wallon

La saison 2012-2013 des « Lundis du Préau » se termine. Rappelons brièvement les sujets qui ont été développés :

- « 2000 ans, et plus' d'histoire de Morlanwelz » par Lucien Bouton
- « La Birmanie, terre de contraste » par Colette Philippart et Jacques Bruart
- « La nature et la vie et images et chansons » par Yvan Nicaise
- « Les aphorismes » par Michel Delhalle
- « Le réveil de la culture bretonne » par Vincent MEUNIER

Et pour terminer la saison : la revue des « Waloneus du Sablon » précédé de notre « repas couscous »



Programme de la journée

12h30 : repas

Couscous laïque – Dessert – Café Prix : 12 €.

14h30

« Les Walloneus du Sablon »

16h15

Goûter – café

3 €

Et toujours les boissons à prix raisonnable.

Pour les personnes qui souhaitent ne pas participer au repas mais souhaite assister à la revue : 3 €.

**Il est indispensable de réserver le repas pour
le jeudi 14 juin au plus tard.**

Yvan Nicaise



Echos de la conférence « Vivre son couple dans une famille recomposée »

C'est un public fasciné, quoique peu nombreux, qui a écouté avec attention la conférence de Luis Aquino. Avec des mots et des exemples de tous les jours, il nous a illustré la difficulté de construire un couple dans une famille recomposée. Voici au vol quelques-uns des thèmes abordés. L'espoir de réussite de ce nouveau couple vient du travail de deuil du couple précédent et d'assumer sa part de responsabilité dans l'échec. C'est grâce à une évolution vers plus de maturité, que le nouveau couple a une chance de réussite, à condition d'avoir un projet de couple, une identité, des valeurs en fonction desquelles il va vivre. Avoir acquis une sécurité personnelle permet de ne pas se sentir en danger lorsque le conjoint a un rapport privilégié avec ses enfants. Travailler sur sa notion de culpabilité (la douleur infligée aux enfants lors de la séparation des parents) et accepter une évolution plus rapide des enfants vers une autonomie parce qu'ils vivent dans deux endroits différents avec des règles différentes.



Etre capable de laisser du temps pour permettre l'expression et le dialogue, arriver à trouver un équilibre de vie où la priorité est donnée au couple dans la famille recomposée sont autant d'éléments qui favoriseront la réussite de ce nouveau couple. Voilà une conférence qui ne cache aucun des écueils et nous montre le chemin à suivre pour que le nouveau couple dans une famille recomposée soit porteur d'espoir et non d'illusion. Les participants ont continué à en discuter au bar longtemps après la conférence. Merci Luis.

Dominique Patte

Canal CAL, la web TV du Centre d'Action Laïque



68 vidéos en ligne, 43 abonnés et plus de 66.000 vues. Canal CAL, la web TV du Centre d'Action Laïque se porte à merveille. A son actif, un buzz, le reportage consacré aux associations laïques invitées officiellement au Parlement européen. Il compte à son actif 21.000 vues.

Au-delà de ce succès très gratifiant, il faut surtout se féliciter d'avoir pu proposer aux internautes une nouvelle chaîne d'informations spécialisées.

Notre buzz, par exemple, n'a été évoqué par aucun canal d'information traditionnel, pourtant le sujet est fondamental. Il s'agissait de dénoncer le traitement inéquitable des laïques par les institutions européennes. Devant la caméra de Canal CAL, Laszlo Tokes ancien évêque, député européen, qui préside la réunion avec les organisations non - confessionnelles, cite St Mathieu en guise d'introduction au débat. Cette tirade surprenante - sans doute la raison du succès de la vidéo - a donc permis de faire savoir à plus de 20.000 internautes qu'en cette matière, le chemin à parcourir reste très long...

Une actualité laïque

Mais Canal CAL sert aussi de support pour les activités du mouvement. La conférence sur l'islam du mois de mai dernier a été intégralement filmée. Des interviews des intervenants ont été également enregistrées. Les 6 vidéos proposées totalisent 2.000 vues. Ce nouveau média donne une seconde vie à des activités éphémères et répond surtout à une demande de plus en plus pressante du public. La fracture numérique se réduit et les habitudes de consommation des médias évoluent. De plus en plus, les spectateurs potentiels veulent décider du contenu de ce qu'ils veulent voir et délaissent le câble et son contenu imposé pour le net et ses vidéos à la demande. Certes, votre câble de « télédistribution » a encore de beaux jours devant lui mais grâce aux nouveaux médias, l'ensemble de notre mouvement voit ses possibilités de communiquer vers l'extérieur décupler.

Plus que jamais, nous poursuivons donc l'expérience avec un objectif pour ces prochains mois : mettre davantage le mouvement laïque en évidence. Deux opérations d'immersion sont en cours : l'une menée dans les maisons de laïcité

et l'autre au sein du service laïque de parrainage. Les images déjà récoltées promettent des portraits inédits et inattendus des associations qui constituent le Centre d'Action Laïque.

De nos événements à nos projets en Belgique et à l'étranger, la web TV du Centre d'Action Laïque vous informe sur l'actualité du mouvement.

Hébergée sur You Tube, ce nouveau moyen de diffusion vous permet de connaître nos actions d'une autre façon. Un clic, un partage et des transferts de liens permettent une interactivité très enrichissante.

Rendez-vous dès à présent sur le site www.canalcal.be

Source : Centre d'Action Laïque

Un Logement décent : plus qu'un droit, un devoir.

Le droit au logement est inscrit dans notre constitution, mais cette belle intention manque d'arrêtés d'application. Des pistes existent pourtant.

Le droit existe mais il n'est pas vraiment appliqué chez nous malgré les efforts des politiques, de l'associatif et même des juges*. « *Ce sont en effet les interventions judiciaires qui donnent du contenu au droit*, explique le professeur Bernard Hubeau de l'université d'Anvers, *ce sont les juges qui appliquent la loi lors de contentieux individuels.* » Mais on voit mal les sans-abris, les plus précarisés qui luttent pour leur simple survie, appeler le droit à la rescousse. Les responsables en charge du logement public et de la politique de logement ne recourent que rarement à la procédure judiciaire perçue comme lente et coûteuse.

France et Ecosse montrent l'exemple

En France existe le droit au logement opposable (loi DALO) par lequel les sans-abris et mal-logés sont prioritaires dans l'accès au logement. L'Etat est garant de ce droit et sujet à des recours à l'amiable ou au contentieux. Tout passe par une commission de médiation qui regroupe l'Etat, les collectivités territoriales, les bailleurs et gestionnaires d'hébergement, les associations de locataires et les associations d'insertion sociale. Elle reconnaît si quelqu'un est prioritaire ou non à un logement social. Si oui, le préfet est tenu de faire en sorte que le sans-abri bénéficie d'un logement à loyer modéré, adapté aux besoins et capacités du demandeur. Le recours au contentieux survient si la loi n'est pas appliquée.

L'Ecosse pratique une politique de pointe en la matière. On y observe une réduction de 12% des sans - abris (contre une augmentation de 20 en Angleterre) dans un cadre de crise économique bien connue. La recette écossaise : impliquer toutes les parties dans un objectif commun. Cela signifie : négocier les financements auprès des autorités centrales pour les autorités locales, ajouter une aide globale (la santé notamment), prévoir dans la loi une date butoir et travailler à un changement de culture politique et sociale sur le sans-abrisme. Les Ecossais ont réussi à mettre sur le même pied les propriétaires publics et privés de logements sociaux pour leur imposer l'obligation de loger les sans-abris et les mal-logés, même temporairement, et de les suivre pour trouver un logement durable. Il faut dire que l'Ecosse peut être fière de ses 40% de logements de type social... contre 6 % en Belgique ! La France fait mieux que nous aussi avec une moyenne nationale de 16 à 17 % de logement social public (et des pics de 20 à 25 % localement). Un tel parc de logements permet mieux de réguler le marché qui, chez nous, explose à la hausse des prix !

Carences belges

Pour Nicolas Bernard, professeur aux Facultés Saint-Louis, le contexte réglementaire est très faible, le manque de moyens flagrant. De plus, certains dispositifs ne sont pas utilisés suffisamment : l'allocation loyer que les communes sont réticentes à octroyer, un fond de préfinancement « réquisition douce » qui n'a jamais été employé, la lutte contre les vacances immobilières qui n'a pas été mise en œuvre ; il n'y a pas d'amende administrative en cas de non-affichage des loyers, les banques ont renâclé sur la garantie locative, de nouvelles compétences ont été attribuées aux Régions et aux communes sans transfert de moyens, la taxe sur les logements inoccupés est peu utilisée.

Ce n'est pas tout ! Dans le logement social, la durée d'attente est intolérable. Il n'y a pas de moratoire sur les expulsions hivernales. Les administrations ne contrôlent pas le permis de location et donc les conditions de salubrité des logements. « **Pas d'expulsion sans relogement** » est un principe peu suivi par les bourgmestres bruxellois car il n'y a pas de suivi administratif ou judiciaire. Les aides publiques ne sont dispensées que dans les limites des crédits disponibles. Le droit au logement décent est donc bien un devoir, trop négligé encore par les autorités. Jusqu'à quand ?

Gabrielle Lefèvre, journaliste

Source : Espace de libertés - Avril 2013

*C'était le but de la journée d'étude organisée le 25 janvier 2013 par le Service de lutte contre la pauvreté, la précarité et l'exclusion sociale, l'Université d'Anvers et l'IRIB (institut de recherches interdisciplinaires sur Bruxelles – Facultés universitaires Saint-Louis). Les actes du colloque en deux langues sont publiés sous le titre *Droit au logement : vers une obligation de résultat ?* par Die keure. La Chartre.

Etre laïque



**c'est pratiquer le libre examen,
soutenir l'école officielle,
défendre les droits de l'Homme,
revendiquer le bonheur sur terre,
promouvoir la parenté responsable,
respecter l'Homme, au-delà de ses convictions
exiger la séparation de l'Eglise et de l'Etat.**



Lundi 29 juillet
Repas-surprise et animation de vacances

*Deux mois sans « Les lundis du
Préau », c'est vraiment long !*

Vu le succès de l'an dernier et pour répondre aux souhaits des participants, nous organiserons, le lundi 29 juillet, à 12h30, un repas-surprise de vacances suivi d'une animation à découvrir.

Prix : 15 € comprenant plat - dessert – café et le goûter-café en fin d'animation.

Inscription jusqu'au 25 juillet



Le 29 juillet, à la Maison de la Laïcité, vous éviterez ceci

LE COURRIER LAÏQUE
Editeur responsable et mise en page : Yvan Nicaise
Couverture : Bertrand Aquila